

AGENDA

11 NOVEMBRE

CÉRÉMONIE DU SOUVENIR

Rendez-vous à 9 h 15 devant la mairie pour se rendre au cimetière. Après le dépôt de gerbes, les élèves de l'école Pierre et Marie Curie liront des lettres de Poilus. Un vin d'honneur sera offert en mairie, salle du Conseil. Participation des élèves du Conservatoire de Musique d'Ézanville.

15 NOVEMBRE

COLLECTE DE SANG

L'Établissement Français du Sang (EFS) organise une collecte de sang le mardi 15 novembre de 15 h à 19 h 30 à Écouen, salle des écuries, place de la mairie. dondesang.efs.sante.fr

19 NOVEMBRE

CONCERT

Le Théâtre de l'Union familiale vous propose dès 20 h 30 une soirée musicale "chansons françaises" avec Marianne, Jeanne et leurs musiciens. Entrée 10 €, - de 18 ans 6 € et gratuit pour les - de 12 ans. 9 rue des écoles. <http://theatre.uf.free.fr>

20 NOVEMBRE

SALON DU JOUET ANCIEN ET DE LA BD

Loisirs et Culture vous accueille le dimanche 20 novembre de 8 h à 17 h dans ses locaux (derrière la mairie) à l'occasion de son Salon du Jouet ancien et de la BD. Entrée Gratuite. - Restauration sur place. Pour plus de renseignements : 01 39 35 12 15.

26 NOVEMBRE

MARCHÉ DE NOËL DU SECOURS CATHOLIQUE

Le Secours Catholique d'Ézanville organise un marché de Noël le samedi 26 novembre 2016 de 10 h à 18 h au 10 ter Grande rue à Ézanville.

3 ET 4 DÉCEMBRE

SALON DES VINS ET PRODUITS DU TERROIR

La ville d'Ézanville accueille le Lions Clubs International à l'occasion de son 13^e Salon des Vins et Produits du Terroir au complexe de la Prairie. Cette manifestation a pour but de financer les œuvres et actions sociales du Lions Club d'Ézanville-Ecouen. Animations et restauration sur place. Samedi de 10 h à 19 h et dimanche de 10 h à 18 h. Entrée gratuite.

TRANSPORTS

UN NOUVEAU MINIBUS POUR LA VILLE ET LES EZANVILLOIS

Un nouveau véhicule de 9 places vient d'être mis à disposition de la Ville par une régie publicitaire en échange de publicités pour des commerçants locaux.



Vous l'avez certainement déjà aperçu, depuis quelques semaines, le minibus de la commune, paré des nouvelles publicités des partenaires, circule en ville. Il remplace l'ancien véhicule qui avait été volé avant l'été.

Fourni par la société Info-com, ce minibus permet notamment de transporter les élèves de la Ville de leur école au service Jeunesse pour l'aide aux devoirs ou encore les personnes âgées au supermarché. Les associations peuvent également en bénéficier sous certaines conditions.

Ce partenariat public/privé permet de maintenir un service aux administrés sans aucun investissement et avec le simple engagement d'entretenir le véhicule et de circuler régulièrement avec.

Parmi les commerçants participants, un garage automobile, une auto-école, une agence de voyage, un traiteur, une boulangerie... mais également des entrepreneurs en travaux, immobilier, transport.... La plupart sont d'Ézanville et quelques uns des communes avoisinantes.

C'EST GRÂCE À EUX...

La Ville tient à remercier les différentes entreprises qui ont participé au projet en apposant leur publicité sur le nouveau véhicule :

- Aigle sécurité,
- Auto-école Michel Lachat,
- Clean car,
- Jérôme Beaumont Immobilier,
- Paysages et Clôtures,
- Retoucherie de la gare,
- Transports Rémi Jouan,

- Maison Landron,
- Architecte d'intérieur Caroline Maurel,
- Pharmacie des longues raies,
- Ambulances Activia,
- Artisan Freddy
- Winterstein,
- Ben's voyages,
- Mon traiteur,
- Garage du Marais,
- SARL Facility.



**ÉZANVILLOISES, ÉZANVILLOIS,
CHERS AMIS,**

Dans l'Ézanville infos du mois de juin dernier, je rappelais les règles du stationnement et encourageais les automobilistes à ne plus se garer à cheval sur les trottoirs devant chez eux. Mon but était de dégager les trottoirs utilisés quotidiennement par les écoliers et les collégiens. Le quartier des Bourguignons et certaines de ses rues étaient clairement visés. À quelques exceptions près, je crois avoir été compris. La Police municipale prendra contact avec ceux qui n'ont pas encore changé leurs habitudes et j'espère que tout se passera dans la négociation. Les habitants des autres quartiers d'Ézanville ne doivent surtout pas penser qu'ils sont exemptés de respecter la règle. Soyons clairs, il doit impérativement y avoir sur tous les trottoirs de la ville la possibilité pour un piéton, une personne à mobilité réduite, un enfant ou une personne âgée de circuler en toute sécurité.

Vous savez tous que nous sommes contraints de respecter le plan Vigipirate renforcé. Celui-ci nous est régulièrement rappelé par les services de la Préfecture, les instructions sont précises. Vous avez constaté un barrièrage devant certaines écoles. Je rappelle que le but est d'interdire le stationnement proche des salles de classe. C'est une gêne pour les parents d'élèves certes mais ce n'est pas une raison pour se garer en attendant ses enfants en plein carrefour et le long des barrières perturbant ainsi la circulation. Je sais que le temps où l'on venait chercher ses enfants à l'école à pied est révolu, ce que je ne sais pas, c'est la raison objective pour laquelle ce n'est pas possible pour certains. Le moins que l'on puisse demander est que l'on fasse les dernières dizaines de mètres à pied entre son véhicule stationné dans une rue avoisinante et l'école. Nous recevons régulièrement des réclamations du genre "la Police municipale n'a rien d'autre à faire que de mettre des contraventions, leur but est uniquement de taxer les parents d'élèves, etc...". Vous comprendrez que nous ne souhaitons pas répondre à ce genre de remarques. Je peux toutefois signaler que les amendes perçues le sont par l'État et non par la commune. Le Maire délègue à la Police municipale ses pouvoirs de police mais eux seuls sont assermentés. Ils exécutent un travail sans avoir besoin de demander au jour le jour ce qu'ils doivent faire ou non au Maire. Leur mission entre autres est de faire respecter les arrêtés municipaux, les arrêtés préfectoraux ainsi que le Code de la route.



ALAIN
BOURGEOIS
MAIRE
D'ÉZANVILLE

Ézanvilleinfos

Mensuel d'informations municipales
Hôtel de Ville // OI 39 35 44 80
Directeur de la publication // Alain Bourgeois
Rédaction // Ève Pavési
Conception-réalisation // RDVA // OI 34 12 99 00
Impression // STIP // OI 39 91 91 73 // Dépôt légal à parution

**ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE :****DU NOUVEAU
POUR LES SENIORS**

Les Seniors souhaite rester chez eux le plus longtemps possible. Depuis 2016, le dispositif de maintien à domicile a été renforcé avec la revalorisation de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et le financement de solutions de répit pour ceux qui aident un parent.

Lexique**• APA (Allocation personnalisée d'autonomie)**

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'adresse à l'ensemble des personnes âgées dépendantes ou en perte d'autonomie. Elle a pour but de leur permettre de recourir aux aides aux personnes âgées dont elles ont besoin pour accomplir les actes de la vie courante (se déplacer, se nourrir, etc.). Elle permet également de veiller aux personnes ayant besoin d'une surveillance régulière.

• PROCHE AIDANT

Le terme d'aidant a été attribué à toute personne, professionnelle ou non, qui apporte de l'aide à une personne dépendante. Une personne dépendante est une personne qui a besoin d'être aidée pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou qui a besoin d'une surveillance régulière (handicapée physique ou mentale, malade, personnes âgées...)

• GIR (groupes iso-ressources)

C'est le degré de dépendance évalué par le médecin ou une équipe médico-sociale du département, selon une grille spécifique, la grille Aggir.

Il existe six GIR: le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible. Les personnes de GIR 5 et 6 bénéficient d'une aide versée par les caisses de retraite (CNAV, MSA...)

L'APA

QUI A DROIT À L'APA ?

- **Les conditions d'obtention** restent les mêmes :
 - être âgé d'au moins 60 ans,
 - résider de façon stable et régulière en France,
 - présenter un degré de dépendance de GIR (voir lexique) 1 à 4.
- **Le dossier de demande** est à retirer auprès du Centre Communal d'Action Sociale : le dossier, et toutes les pièces justificatives, est à envoyer au Département.
- **Le montant de l'allocation** est fixé en fonction de trois éléments :
 - Le degré de dépendance,
 - Le besoin d'aide : l'équipe médico-sociale préconise des interventions définies dans un plan d'aide. Ce dernier ne peut pas dépasser un montant maximum, qui varie selon le niveau de dépendance.
 - Les ressources de la personne concernée : le montant de sa participation est établi en fonction des revenus (retraite, réversion...) et de son patrimoine immobilier (hors résidence principale).

À NOTER

L'APA n'est pas à rembourser par les héritiers sur la succession.

LES NOUVEAUTÉS

- **Les montants plafonds** des plans d'aide sont revalorisés de 13 %.
- **Les plafonds** ont été relevés de 150 à 400 €, selon le degré de dépendance.
- **Concrètement, les personnes les plus dépendantes** (GIR 1 et 2) reçoivent une heure d'aide à domicile en plus par jour et, pour les moins dépendantes (GIR 3 et 4), une heure supplémentaire par semaine.
- **La participation** de la personne aidée diminue au 1^{er} mars 2016 :
 - Aucune participation n'est demandée si la personne âgée dispose de ressources mensuelles inférieures à 799,73 €.
 - Avec des ressources comprises entre 799,73 et 2945,22 €, la participation varie entre 0 et 90 % de la valeur du plan d'aide.
 - Avec un revenu supérieur à 2945,22 €, la participation est maximale et correspond à 90 % du plan d'aide (pas de changement).
Exemple : le reste à charge d'une personne en GIR 1, disposant d'un plan d'aide de 1313 € (plafond avant la réforme) et de 1500 € de ressources mensuelles, passe de 407 à 241 € soit une économie de 1 992 € par an (www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr).



- **Une attribution automatique** des cartes européennes de stationnement et d'invalidité pour les personnes en GIR 1 ou 2. La demande de cartes d'invalidité et de stationnement peut désormais se faire à compter du 1^{er} mars 2016 directement par le biais du formulaire de demande d'APA. L'attribution de ces cartes sera automatique pour les personnes en GIR 1 ou en GIR 2 à condition qu'elles en aient fait la demande sur le formulaire de demande d'APA.



LES PROCHES AIDANTS

Le rôle des proches aidants est reconnu avec une définition qui permet de leur reconnaître des droits, notamment un «droit au répit».

Est considéré comme proche aidant d'une personne : son conjoint, son partenaire de pacs, son concubin, un parent (ou le conjoint de celui-ci), ou tout voisin ou ami résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables. L'aide doit être apportée dans la vie quotidienne de manière régulière et à titre non professionnel.

Pour définir le plan d'aide, l'équipe médico-sociale du conseil départemental prend désormais en compte **l'implication des proches et leur donner les moyens de se reposer.**

Des majorations du plan d'aide sont possibles si le proche aidant doit être remplacé par un professionnel.

TRI DES DÉCHETS

DES CONSIGNES ENCORE PLUS SIMPLES!



En 2012, Le SIGIDURS, a été sélectionné par Eco-Emballages pour participer à l'opération nationale: « Trions encore plus nos emballages en plastique ».

Ainsi vous avez fait partie des 4 millions de Français, concernés par le tri de tous les emballages en plastique permettant de leur donner une seconde vie.

Depuis cette date, vous mettez dans votre poubelle grise à couvercle jaune, **tous les emballages en plastique: sacs, sachets, films, pots, barquettes et tubes en plastique.**

Ce geste de tri plus simple a permis de collecter 3,3 kg/habitant/an de déchets supplémentaires qui sont maintenant recyclés.

Le SIGIDURS tient à vous remercier pour votre implication car grâce à votre geste de tri, nous avons pu étendre cette opération aux 19 communes de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.



À NOTER

Si vous recevez l'APA avant le 1^{er} mars 2016, votre situation sera automatiquement réexaminée par votre conseil départemental, au plus tard le 1^{er} janvier 2017, en prenant en compte le nouveau barème. Vous n'avez à effectuer aucune démarche.

NOUVEAUTÉ POUR LA RENTRÉE 2016

Soucieux de pouvoir recycler davantage les emballages, vous pouvez désormais trier **tous les petits emballages métalliques: plaquettes de médicaments, capsules de café, couvercles de bocaux...**

VOICI UN RÉCAPITULATIF DES CONSIGNES DE TRI :

ANTS

- en cas d'hospitalisation de l'aidant, une majoration maximum de 992,77€, au-delà des plafonds de l'APA : cette aide peut être accordée pour financer un hébergement temporaire de la personne dépendante ou l'intervention de professionnels à domicile.
- 499,70€ au maximum par an pour financer une solution de répit : recours à une structure d'accueil temporaire, de relais à domicile, ou à toute autre dispositif permettant de répondre au besoin de l'aidant.

À NOTER

- Téléassistance par le Conseil départemental
- Portage de repas
- Aide à la mobilité : carte Améthyste, Sortir Plus (Agirc-Arrco),
- Diagnostic Bien chez soi (Agirc-Arrco),
- Aides financières pour l'aménagement du logement (CNAV, SOLIHA),.....



ATTENTION AUX ERREURS



NI TEXTILES
NI CHAUSSURES



NE PAS ENFERMER
DANS UN SAC



NE PAS IMBRIQUER



BIEN VIDER
SANS LAVER



PAS DE VERRE

ACTUALITÉS

Journées du Patrimoine : bravo aux gagnants du quiz



Lors de l'exposition « Notre Savoir-faire » proposée par la Ville et l'association IPÉÉ, un quiz était à la disposition des visiteurs. Plus de 40 participants ont tenté leur chance, et les trois gagnants sont : M. LEGAUDU François qui remporte un repas pour deux personnes au restaurant Clovis d'Ézanville (offert par la Ville d'Ézanville), Mme Evelyne BILLOUE qui remporte un cadre photos numériques agrémenté de photos anciennes des communes d'Écouen - d'Ézanville (offert par l'association IPÉÉ) et M. ROBERT Max & Mme LAPLANCHE Blanche qui remportent un buste de Léonard de Vinci (offert par l'association IPÉÉ).

Ouverture de la nouvelle clinique



La Clinique de Domont déménage pour mieux vous accueillir et prend possession de ses nouveaux locaux à compter du 14 novembre 2016 au 85 route de Domont – 95330 DOMONT.

Ce nouvel établissement a été conçu et pensé pour les prises en charge ambulatoires et bénéficiera d'un plateau technique ultramoderne offrant ainsi aux patients ce qui se fait de mieux en termes de chirurgie et médecine ambulatoires. Innovation et haute technicité, tels sont les deux crédits pour ce nouveau bâtiment.

Petit par sa taille (4 200 m²) mais très technique, le bâtiment se répartira sur 2 niveaux (+1 étage technique) et a été conçu sur mesure pour l'activité de la Clinique de Domont. Au niveau du RDC, on retrouvera l'accueil, les services administratifs et logistiques de la clinique, ainsi que les consultations des praticiens et le service d'imagerie. Au niveau R +1, se situeront le plateau technique et l'unité ambulatoire pour des flux plus efficaces.

Ainsi, la Clinique offrira à ses patients une prise en charge toujours de plus grande qualité.

TRIBUNES

TRIBUNE DU GROUPE MAJORITAIRE

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, un membre de l'opposition socialo-communiste s'en est clairement pris à l'une de nos adjointes qui vient de déménager et qui n'habite plus sur la commune. La même remarque a été faite dans la tribune du groupe Ézanville notre ville.

Ce n'est pas la première fois que nous constatons que nos oppositions "rament" pour trouver des sujets censés nous perturber. À tel point qu'ils oublient de vérifier les réglementations auxquelles ils font allusion. Quelle perte de temps et d'énergie!

En effet, quand on a été élu au Conseil municipal d'une commune, on y reste jusqu'à la fin de son mandat, qu'on habite ou non la commune. Ceux qui déménagent loin de celle-ci, cela a déjà été le cas plusieurs fois, démissionnent pour des raisons de trajet mais peuvent rester.

Quand il s'agit d'une adjointe qui effectue avec une grande compétence sa tâche et que le Maire n'a a priori pas dans son équipe quelqu'un qui puisse la remplacer avec la même efficacité, il est de son devoir de la convaincre de continuer son travail. Nous signalons enfin qu'il n'est pas nécessaire d'habiter dans une commune pour avoir le droit d'être membre du Conseil municipal. Être inscrit au rôle des contributions directes et sur les listes électorales est suffisant.

Le représentant de l'opposition socialo-communiste semble perdre la mémoire. Il oublie que son chef de file a été candidat au poste de maire d'Ézanville sans y habiter et sans y payer d'impôts. Une boîte à lettres dans la rue du Bon air lui a semblé suffisante. D'ailleurs, où habite-t-il actuellement ?

Bien vivre à Ézanville

TRIBUNES DE L'OPPOSITION

La droite en pays conquis ?

Une fois n'est pas coutume, dans notre tribune mensuelle, nous sortons du contexte strictement communal.

En réaction à l'invitation du groupe majoritaire à venir voter pour les primaires de droite et à nous préoccuper de notre avenir, nous avons eu la curiosité de nous intéresser de près au débat du jeudi 13 octobre opposant les différents candidats à la primaire de droite.

Indépendamment de la personnalité des candidats, nous avons prêté attention aux différents programmes. Et là, surprise, très peu de différences.

Ce qui nous attend :

- entre 300 000 et 500 000 emplois publics supprimés (police ?, enseignement ?, employés territoriaux ?, la Poste ?, les Hôpitaux publics ?, ...),
- augmentation de l'âge du départ à la retraite,
- allongement de la durée hebdomadaire de travail à 39h payées 37h,
- suppression de l'ISF (Impôt Sur la Fortune),
- augmentation de la TVA,
- baisse des charges patronales,
- musellement des représentants du personnel,
- et rien sur l'écologie.

Avec ces mesures, on ne peut qu'aller vers un nombre de chômeurs beaucoup plus important, une dégradation dramatique des conditions de vie et de sécurité.

L'avenir que souhaite le groupe majoritaire n'est certainement pas celui dont les français, et particulièrement les Ézanvillois, ont besoin.

Au-delà des personnes, nous invitons les ézanvillois à se faire leur propre avis en s'intéressant aux programmes proposés par les différents candidats.

Nous sommes également surpris que cette consultation se voit octroyer des moyens officiels (bureaux de vote traditionnels) alors que les primaires de la gauche étaient cantonnées dans une salle associative. Le groupe majoritaire considère donc que la ville appartient à la droite.

Une équipe unie pour une nouvelle énergie

Le sujet de la concertation et de la participation des Ézanvillois et des élus, en particulier, est un sujet souvent évoqué, qu'il s'agisse de la concertation aux différents projets pour les travaux, la circulation, le scolaire, l'intercommunalité, ainsi que toutes les manifestations qui animent notre ville.

Il y a des communes où la participation à tous les échelons est une chose naturelle, c'est une question d'éducation.

Faisons-nous partie de celles-ci ?

Et sommes-nous concertés suffisamment en amont sur les différents projets ou sommes-nous simplement utilisés comme supplétifs, ce qui donne l'illusion d'avoir fait de la démocratie participative ?

Chacun aura son opinion personnelle à ce sujet, souvent déformée en fonction de ses convictions.

Concernant les manifestations, nous avons été plusieurs fois interrogés par des Ézanvillois. Il faut savoir que depuis qu'elle a été élue, la majorité municipale fait appel régulièrement à notre bénévolat mais uniquement afin de les aider à tenir des points d'accès lors de la brocante, assurer la sécurité aux entrées lors du forum des associations, encadrer les enfants lors de la retraite aux flambeaux ou tout dernièrement pour le montage des chalets du marché de Noël

Pour terminer sur ce sujet, il serait bon que la majorité pense également à nous inviter lors des manifestations ou cérémonies plus conviviales comme, la remise des dictionnaires, la remise des médailles du travail, la réception des élèves méritants ou certaines inaugurations.

Ézanville notre ville

RETOUR SUR...

1^{er} octobre

Remise des médailles du Travail



7 octobre

Cérémonie des élèves méritants



15 octobre

Accueil des nouveaux habitants



21 octobre

Inauguration de la bibliothèque



EN BREF ...

Permanences 16/20 ans

La Ville, en partenariat avec l'association La Main Solidaire, propose une permanence à destination des 16/20 ans chaque mercredi de 9 h à 13 h au service Jeunesse et Familles, rue Fleming :

- Aide aux projets professionnels
- Démarches administratives
- Accompagnement, recherche d'emploi, formations...

Pour tous renseignements :

Service Jeunesse et Familles 01 39 35 95 82 / La Main Solidaire 06 18 17 51 80

Coupe du monde de Muay Thai : un Ezanvillois en lice !

Brayan Matias, de la section Muay Thai de l'USEE, a été sélectionné pour représenter les couleurs de la France dans la catégorie des 67 kg lors de la coupe du monde qui se déroulera en Russie du 20 au 27 novembre. Nous lui souhaitons bonne chance !



Inscriptions sur les listes électorales

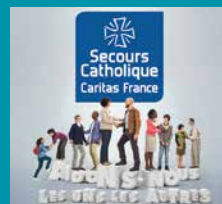
Pensez à vous inscrire avant le 31 décembre 2016 muni de votre carte nationale d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile récent. Vous pouvez également télécharger l'imprimé sur le site de la ville www.ezanville.fr et nous le retourner avec les pièces justificatives. Si vous avez changé d'adresse dans Ezanville, pensez également à le signaler au service Élection qui se tient à votre disposition.

Pour tous renseignements complémentaires au 01 39 35 44 80

Collecte de dons du Secours Catholique

La collecte nationale de dons du Secours Catholique se déroulera les 19 et 20 novembre 2016. L'équipe d'Ezanville distribuera des enveloppes de dons à la gare d'Ecouen-Ezanville le mardi 15 novembre.

www.secours-catholique.org



Exposition photos

Loisirs et Culture vous propose une exposition des photos "Mer et terre" de Philippe Vallet du 21 novembre au 16 décembre. Ouvert le lundi et le jeudi de 13 h à 19 h et le mardi, mercredi et le vendredi de 10 h à 19 h Entrée gratuite. Loisirs et Culture, Place Jules Rodet, 95460 Ezanville. Tel: 01 39 35 12 15

Conseil municipal

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le jeudi 24 novembre à 20h30 en mairie. L'ordre du jour sera mis en ligne sur ezanville.fr

CARNET

JUILLET-AOÛT

Décès

Claude Chansard, Sao Kok.

SEPTEMBRE

Naissances

Louis Chauveau, Elisabeth Lapert, Emanuela Muamba, Ambre Nguyen Lecoq, Jade Nourry, Emmanuel Yalap, Léonie Yalap.

Mariages

Isabelle Gallois et Christophe Mouchel, Theepaka Selvarasa et Kanagalingam Jegan.

Décès

Philippe Censier, Rolland Isambert, Jacqueline Grèze, Micheline Louis Marie.

OCTOBRE

Naissances

Souleyman Aboueloud Amghar, Aymen Boubekri, Inaya Derby, Ousmane Macalou, Eléonore Minet, Gloria Ngwaya, Louis Paraschiv, Céline Rekab.

Mariages

Graziella Ferreira et Sofiane Benneni.

Décès

Jean-Claude Saulnier, Huguette Carrera, Anna Murdinet.